

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-226 du 24 Août 1992

Portant approbation des budgets primitifs Gestion 1992 des Circonscriptions Administratives du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU La Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990 portant Organisation et Attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU La Loi N° 92-008 du 1er Juillet 1992 portant Loi de Finances pour la Gestion 1992 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Rapport du Ministre des Finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Juillet 1992 ;

D E C R E T E :

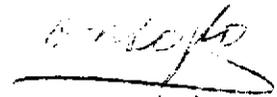
Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs Gestion 1992 des Circonscriptions Administratives du Borgou, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

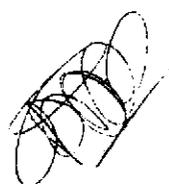
Fait à COTONOU, le 24 Août 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

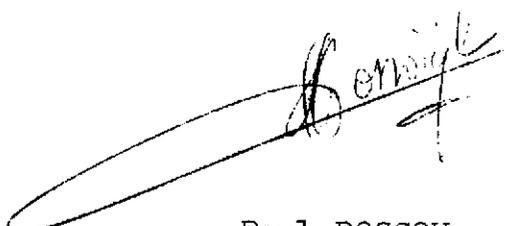
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



Paul DOSSOU



Richard ADJAHOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 MESGPR 4 CS 2 SGG 4 MF 4 MISAT 4 AUTRES
MINISTERES 18 DLC 1 DB 1 DCF 1 DSDV 1 DI 1 DTCP 1 CIRC. ADM. 15
GRDE CHANC. 1 UNB-FASJEP 2 ENA 1 BN-DAN 2 JORB 1 IGE 1.

DEPARTEMENT DU BORGOU

Préfecture de Parakou

Recettes Ordinaires: Cinquante neuf millions sept cent mille francs	59 700 000
Recettes Extra-Ordinaires: Six millions cinq cent mille francs	6 500 000
Dépenses Ordinaires: Cinquante neuf millions sept cent mille francs	59 700 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Six millions cinq cent mille francs	6 500 000

Circonscription Urbaine de Parakou

Recettes Ordinaires: Cent douze millions neuf cent quarante trois mille francs	112 943 000
Recettes Extra-Ordinaires: Dix millions de francs	10 000 000
Dépenses Ordinaires: Cent douze millions neuf cent quarante trois mille francs	112 943 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Dix millions de francs	10 000 000

Sous-Préfecture de ségbana

Recettes Ordinaires: Onze millions de francs	11 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Sept cent mille francs	700 000
Dépenses Ordinaires: Onze millions de francs	11 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Sept cent mille francs	700 000

Sous-Préfecture de Nikki

Recettes Ordinaires: Quatorze millions trois cent mille francs	14 300 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux millions quatre vingt quatorze mille francs	2 094 000
Dépenses Ordinaires: Quatorze millions trois cent mille francs	14 300 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux millions quatre vingt quatorze mille francs	2 094 000

Sous-Préfecture de Pèrèrè

Recettes Ordinaires: Onze millions neuf cent mille francs	11 900 000
Recettes Extra-Ordinaires: Un million cinq cent quarante six mille huit cent un francs	1 546 801
Dépenses Ordinaires: Onze millions neuf cent mille francs	11 900 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un million cinq cent quarante six mille huit cent un francs	1 546 801

Sous-Préfecture de Banikoara

Recettes Ordinaires: Vingt cinq millions sept cent cinq mille francs.....	25 705 000
Recettes Extra-Ordinaires: Un million cent soixante et un mille neuf cent francs	1 161 900
Dépenses Ordinaires: Vingt cinq millions sept cent cinq mille francs.....	25 705 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un million cent soixante et un mille neuf cent francs	1 161 900

Sous-Préfecture de Bembèrèkè

Recettes Ordinaires: Vingt deux millions cinq cent mille francs	22 500 000
Recettes Extra-Ordinaires: Un million six cent quarante cinq mille sept cent vingt cinq francs	1 645 725
Dépenses Ordinaires: Vingt deux millions cinq cent mille francs	22 500 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un million six cent quarante cinq mille sept cent vingt cinq francs.....	1 645 725

Sous-Préfecture de Malanville

Recettes Ordinaires: Vingt sept millions neuf cent mille francs	27 900 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux millions deux cent mille francs	2 200 000
Dépenses Ordinaires: Vingt sept millions neuf cent mille francs	27 900 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux millions deux cent mille francs	2 200 000

Sous-Préfecture de Sinendé

Recettes Ordinaires: Quatorze millions cinq cent mille francs	14 500 000
Recettes Extra-Ordinaires: Six cent vingt francs	620 000
Dépenses Ordinaires: Quatorze millions cinq cent mille francs	14 500 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Six cent vingt francs	620 000

Circonscription Urbaine de Kandi

Recettes Ordinaires: Vingt deux millions cent cinquante mille francs	22 150 000
Recettes Extra-Ordinaires: Un million trois cent quarante sept mille francs.....	1 347 000
Dépenses Ordinaires: Vingt deux millions cent cinquante mille francs	22 150 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un million trois cent quarante sept mille francs.....	1 347 000

Sous-Préfecture de N'Dali

Recettes Ordinaires: Quinze millions six cent cinquante mille francs.....	15 650 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux millions cent quatre vingt seize mille cinq cent francs.....	2 196 500
Dépenses Ordinaires: Quinze millions six cent cinquante mille francs.....	15 650 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux millions cent quatre vingt seize mille cinq cent francs.....	2 196 500

Sous-Préfecture de Gogonou

Recettes Ordinaires: Quinze millions trois cent mille francs	15 300 000
Recettes Extra-Ordinaires: Sept cent mille francs.....	700 000
Dépenses Ordinaires: Quinze millions trois cent mille francs	15 300 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Sept cent mille francs.....	700 000

Sous-Préfecture de Tchaourou

Recettes Ordinaires: vingt millions huit cent mille francs	20 800 000
Recettes Extra-Ordinaires: Trois millions cent trente mille francs.....	3 130 000
Dépenses Ordinaires: vingt millions huit cent mille francs	20 800 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois millions cent trente mille francs.....	3 130 000

Sous-Préfecture de Kalalé

Recettes Ordinaires: Dix sept millions sept cent mille francs	17 700 000
Recettes Extra-Ordinaires: Trois millions cinq cent quatre vingt mille francs.....	3 580 000
Dépenses Ordinaires: Dix sept millions sept cent mille francs	17 700 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois millions cinq cent quatre vingt mille francs.....	3 580 000

Sous-Préfecture de Karimama

Recettes Ordinaires: Dix millions de francs.....	10 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Cinq cent mille francs.....	500 000
Dépenses Ordinaires: Dix millions de francs.....	10 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Cinq cent mille francs.....	500 000